



REÇU

22 DEC. 2022

Sous-Préfecture
de SAINTES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOURSQUOT Brigitte
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, DALAIS Gaëlle (pouvoir à Gérard GANDAUBER), GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 novembre 2022

Présents : 27

Votants : 31

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

VOIRIE : SYNDICAT DE VOIRIE, ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE (ATG)

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en terme de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.

Cette mission permettrait :

- Une assistance technique et administrative auprès de nos services
- La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communautaire et de la voirie en gestion communautaire, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service.

Monsieur le Président indique que la mission d'assistance technique et administrative permettrait d'obtenir du conseil auprès du Syndicat Départemental de la Voirie dans les domaines suivants :

- Conseils sur les techniques de réparation
- Conseils techniques sur les différentes prestations proposées (signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques...)
- Conseils sur la gestion du réseau
- Conseil juridique sur la gestion du domaine public
- Conseils sur les classements, déclassements, cessions...
- Conseils concernant les conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies)

- Conseils en cas de dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies
- Conseils concernant la définition des limites d'agglomération
- Conseils sur l'utilisation des pouvoirs de police dans le cadre de la circulation, du stationnement...
- Conseils sur la gestion et le transfert des biens de sections
- Conseils sur les droits et obligations des riverains (gestion des eaux de ruissellement notamment, élagage...)
- Conseils concernant l'élaboration du règlement de voirie
- Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics...)

Monsieur le Président indique que la production du diagnostic de voirie serait, quant à lui, produit à minima une fois dans le courant de la période quadriennale débutant à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette mission comprendrait :

- La visite exhaustive du réseau (hors relevés à grand rendement) comprenant les relevés géométriques et visuels de la voirie (dimensions, caractéristiques principales, chaussée, couche de roulement...)
- La détermination de son état par sections avec relevé des pathologies courantes
- L'intégration des évolutions communautaires pressenties en termes de volume et d'importance de trafic
- La présence de points singuliers tels qu'ouvrages d'art et réseaux apparents
- La proposition d'une technique appropriée de confortement, de réparation ou de construction
- L'établissement d'une évaluation des travaux adaptés, assortie d'un planning de réalisation envisagé selon les priorités retenues par la collectivité.

Monsieur le Président indique qu'à ce titre, une convention d'assistance technique générale est proposée par le Syndicat Départementale de la Voirie pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 30 novembre 2022

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD



N°127/2022

REÇU

22 DEC. 2022

Sous-Préfecture
de SAINTES

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOURSQUOT Brigitte
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, DALAIS Gaëlle (pouvoir à Gérard GANDAUBER), GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 novembre 2022

Présents : 27

Votants : 31

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

VOIRIE : VENTE LAME NIVELEUSE

Considérant que la lame niveleuse n'est jamais utilisée, Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil de faire toutes les démarches nécessaires pour vendre le matériel et signer toute pièce administrative concernant la vente précitée pour un montant de 2 500 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour et 1 abstention (M. Philippe GACHET)

ADOpte à la majorité cette proposition.

A Saint Porchaire, le 30 novembre 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



REÇU

22 DEC. 2022

Sous-Préfecture
SAINT-PORCHAIRE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOURSIQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, DALAIS Gaëlle (pouvoir à Gérard GANDAUBER), GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 novembre 2022

Présents : 27

Votants : 31

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

SUBVENTION DE FINANCEMENT STELE AMICALE SAPEURS-POMPIERS DE SAINT PORCHAIRE

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Porchaire sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'une subvention qui permettrait le financement d'une stèle commémorative qui doit être mise en place devant le nouveau centre de secours qui est en cours de construction.

Un devis accompagne le courrier de demande de subvention d'un montant de 3 590,40 € TTC.

Monsieur le Président soumet à l'ensemble des membres du Conseil la proposition de Monsieur Patrice Bachereau de soutenir le financement de cette stèle à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour et 1 abstention (M. Jean-Pascal VIALE)

ADOpte à la majorité cette proposition.

A Saint Porchaire, le 30 novembre 2022

Le Président

Sylvain BARREAUD



REÇU

22 DEC. 2022

Sous-Préfecture
de SAINTES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky,
SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle,
PELLETIER Marie-Claude, BOURSQUOT Brigitte
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT
Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick,
SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, DALAIS Gaëlle (pouvoir à Gérard GANDAUBER), GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 novembre 2022

Présents : 27

Votants : 31

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

PERSONNEL : RENOUELEMENT CONTRAT PEC

Le Président informe les membres du Conseil :

Les Parcours Emploi Compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'un des agents d'accueil France Services termine son contrat « PEC » (Parcours Emploi Compétences) le 3 janvier prochain.

Elle assure entre autres l'accueil physique et téléphonique des usagers afin de les renseigner/orienter sur une information de premier niveau pour toute question d'ordre administratif ou social.

Elle les accompagne dans la réalisation de leurs démarches administratives, l'aide à la complétude de dossiers et la réorientation vers les services partenaires compétents,

Le contrat de cet agent peut être renouvelé pour 6 mois maximum avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 % du salaire brut sur une base de 26h00 hebdomadaires.

Monsieur le Président propose donc de renouveler cet emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) à temps complet à compter du 4 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 30 novembre 2022

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



REÇU

22 DEC. 2022

Sous-Préfecture
de SAINTES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky,
SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle,
PELLETIER Marie-Claude, BOURSQUOT Brigitte
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT
Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick,
SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, DALAIS Gaëlle (pouvoir à Gérard GANDAUBER), GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 novembre 2022

Présents : 27

Votants : 31

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE – INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION

M. le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

M. le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

M. le Président propose aux membres du Conseil de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la collectivité.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

Le montant horaire ne doit pas excéder le montant fixé par l'article L241-3 du code de la sécurité sociale soit 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (3,90 € en 2020).

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

M. le Président propose d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 30 novembre 2022

Le Président


Sylvain BARREAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



REÇU

22 DEC. 2022

Sous-Préfecture
de SAINTES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky,
SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle,
PELLETIER Marie-Claude, BOURSQUOT Brigitte
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT
Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick,
SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, DALAIS Gaëlle (pouvoir à Gérard GANDAUBER), GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 novembre 2022

Présents : 27

Votants : 31

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président indique qu'il convient d'effectuer des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2022 du Budget Principal :

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT		
Article	Opé	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
2151	52	Voirie Plassay	400			
2152	93	Roue Blanche	7 200			
2031	55	Voirie Soullignottes études	2 900			
2151	55	Voirie Soullignottes tvx	3 600			
2152	63	Voirie Saint Porchaire install	1 300			
2151	63	Voirie St Porchaire tvx	1 000			
2031	59	Voirie St Sulpice études	2 900			
2151	59	Voirie St Sulpice tvx	11 400			
2151	54	Voirie Romegoux tvx	7 000			
2152	56	Voirie Pont l'Abbé	-3 700			
2317	84	Voirie Nancras	-34 000			
TOTAL			0	TOTAL		0
DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT		
Article		Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
TOTAL			0	TOTAL		0

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 30 novembre 2022

Le Président



COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD



REÇU

22 DEC. 2022

Sous-Préfecture
de SAINTES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre 2022 à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Communauté de Communes à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, MICHAUD Jacky, SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, PELLETIER Marie-Claude, BOURSIQUOT Brigitte

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, VIALE Jean-Pascal

Visioconférence : /

Excusés : BOISSEAU Béatrice, DALAIS Gaëlle (pouvoir à Gérard GANDAUBER), GRATON Sabrina (pouvoir à Philippe GACHET), STAUDER Jean- Denis (pouvoir à Alexandre SCHNEIDER), VIDAL Patrick (Pouvoir à Christian HILLAIRET)

Date de la convocation : 20 novembre 2022

Présents : 27

Votants : 31

Secrétaire de séance : M. Mikaël MOINET

MENSUALISATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Considérant les nombreuses demandes de mensualisation concernant le paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui ont été faites au service de la Communauté de Communes,

Considérant la conjoncture actuelle et la montée des impayés,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de mettre en œuvre un nouveau service de mensualisation de la redevance.

En complément, Monsieur le Président propose que la mensualisation soit uniquement destinée aux résidences principales pour une période de 6 échéances à compter du 1^{er} avril.

Au regard des éléments abordés, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire de mettre en œuvre la mensualisation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, effectuer les démarches et signer l'ensemble des actes y afférents.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 30 novembre 2022

Le Président

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 Sylvain BARREAUD